



PREMIERE DELIVRANCE DIPLOME
**Candidats individuels ou d'un établissement privé
hors contrat**

Les diplômes sont envoyés au mois de novembre de l'année de l'examen, si vous ne l'avez pas reçu vous pouvez compléter cette demande.

Si votre diplôme vous a déjà été délivré ou si votre diplôme a plus de 2 ans seule une attestation de réussite pourra être établie. Vous pouvez obtenir cette attestation sur le site : diplome.gouv.fr

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM de naissance :

NOM d'usage :Prénoms :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Pièces à joindre impérativement : Copie d'une pièce d'identité (*carte d'identité, passeport...*)

ADRESSE DE RENVOI DU DIPLOME

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Adresse électronique :

EXAMEN CONCERNE *par examen* *par VAE*

Baccalauréat Général Technologique Professionnel Année session :

Examens professionnels : CAP BEP BP MC Année session :

Métiers d'art : BMA DMA Année session :

Enseignements supérieurs : BTS Année session :

Autres examens : Année session :

Date et signature (obligatoire)

Ce document est à retourner par courrier ou par courriel à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille ou **ce.diplomes@ac-aix-marseille.fr**
Division des examens et concours
Bureau des diplômes
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1